

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 29 AOÛT 2022**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 38  
Nb. de représentés : 8  
Nb. d'absents : 7

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf août à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane DIJOUX, 1er adjoint.

**AFFAIRE N° 19/871 :**

Port Lislet Geoffroy - modificatif de la grille tarifaire 2022

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. DIJOUX Stéphane, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, POPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RAVAT Adame, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

**REPRESENTE (S) :**

MM. ROUVRAIS Simone (par Madame AHO NIENNE Sandrine), BRET Jean Paul (par Monsieur TEVANEE Jean François), KHELIF David (par Monsieur OMARJEE Mohammad), TAYLLAMIN Patricia (par Monsieur TAN Willy), BELLON Stéphane (par Madame FERDE Thérèse), NARIA Olivier (par VAYABOURY Jean Patrick), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par Madame HOARAU Brigitte).

**ABSENTS :**

MM. FONTAINE Michel, VALY Nazir, PALIOD Marie Claude, LORION David, ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 02 septembre 2022 et la convocation du Conseil Municipal faite le 22 août 2022.



Accusé de réception en préfecture  
974240740164-20220829-19-871-DE  
Date de télétransmission : 05/09/2022  
Date de réception Préfecture : 05/09/2022

Michel FONTAINE

**Affaire n°19/871 : Port Lislet Geoffroy - modificatif de la grille tarifaire 2022.**

Direction Générale des Services

Le Maire rappelle à l'Assemblée que par DCM n°14/636 du 16 décembre 2021, le Conseil Municipal a approuvé les tarifs portuaires pour l'année 2022.

La grille 2022 intégrait dans sa présentation les nouveaux tarifs applicables aux opérations de levage de navires et notamment des frais de manutention express (levage d'une heure) variant de 80 € à 100 € selon la longueur des bateaux, en direction des pêcheurs professionnels.

Pour rappel, les professionnels de la pêche doivent procéder chaque année à plusieurs mises à terre et à l'eau de leurs navires, et le tarif de manutention express, tel qu'il a été défini, est inadapté à leurs pratiques et besoins. Il convient donc, dans un souci de gestion et de simplification, de supprimer le tarif de manutention express pour les pêcheurs professionnels.

Par ailleurs, il est proposé au Conseil Municipal, d'annexer à la grille de tarifs 2022, le tarif de location des box à destination des pêcheurs professionnels, lequel est fixé à 480 € TTC à l'année.

Le Conseil Portuaire réuni le 20 mai 2022, a émis un avis favorable à ces propositions.

**Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **DE SUPPRIMER le tarif de manutention express pour les pêcheurs professionnels, inscrit à la grille tarifaire 2022,**
- **D'INTEGRER le tarif annuel de 480 € pour la location de box à la grille tarifaire 2022,**
- **D'AUTORISER la SPL OPUS à appliquer ces tarifs pour l'année 2022.**



P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



Michel FONTAINE